

Mise en œuvre du passeport d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI)

Note d'information du 17 septembre 2026 relative à la mise en œuvre du passeport d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI)

Rectorat de l'académie de Créteil
Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :
Olivier MONDET
Mél : olivier.mondet@ac-creteil.fr

Rectorat de l'académie de Créteil
Maison de l'académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié
21 rue Julie-Victoire-Daubié – 94010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames les Principales, Messieurs les Principaux, Mesdames les Provisseuses, Messieurs les Provisseurs de lycées professionnels et polyvalents.

S/c de Madame et Messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Références :

Bulletin officiel n° 40 du 24 octobre 2024 ([MENE2424490N](#)) – Passeport Educfi – Mise en œuvre et modalités d'organisation dans les collèges et dans la voie professionnelle.

L'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI) porte un enjeu fort : celui de la lutte contre le surendettement. Le passeport EDUCFI est le dispositif phare sur lequel s'appuie la mise en œuvre de cette éducation de l'école au lycée.

Le ministre de l'Éducation nationale l'a rappelé lors du comité stratégique national EDUCFI du 6 mai 2026 : le passeport EDUCFI contribue à un objectif fondamental, amener les élèves à l'autonomie.

Les questions financières et budgétaires sont présentes dans la vie quotidienne des élèves sans qu'ils puissent toujours en comprendre le sens. L'éducation économique, budgétaire et financière vise à leur faire acquérir des connaissances et des compétences afin qu'ils puissent mieux appréhender la vie économique et faire des choix en citoyens éclairés.

Depuis la rentrée scolaire 2023, le passeport EDUCFI se déploie au sein de tous les collèges de notre académie. Son ouverture à la voie professionnelle a permis à de nombreux lycéens d'obtenir leur passeport. Plus de 10 000 élèves ont obtenu le passeport au cours de l'année écoulée.

La généralisation du passeport EDUCFI (avec des contenus spécifiques) s'adresse

- **à toutes les classes de 4e, de 4e SEGPA et de 3e prépa-métiers des collèges (d'enseignement public et privé sous contrat) ;**

- **à toutes les classes de seconde professionnelle et CAP des lycées professionnels ou polyvalents (d'enseignement public et privé sous contrat).**

Au collège, le passeport EDUCFI est un dispositif souple qui consiste en une séance pédagogique de deux heures fournie « clé en main » (basée sur un diaporama associé à des supports) aux enseignants qui peuvent l'adapter à leur situation de classe ou d'établissement. À l'issue de cette séance, après un quiz, les élèves obtiennent un certificat nominatif.

La réforme de la voie professionnelle, qui prévoit le versement d'une allocation financière lors des périodes de stage et qui forme de futurs salariés ou entrepreneurs responsables de leurs ressources, impose que ces lycéens acquièrent une culture économique, budgétaire et financière. Une séquence pédagogique pouvant aborder jusqu'à huit thèmes dans différents enseignements permet la délivrance du passeport selon l'organisation adoptée dans chaque établissement.

Tous les outils nécessaires pour les classes de collège et de la voie professionnelle (diaporamas, questionnaires, guides d'accompagnement, ressources et certificats) sont accessibles

- sur la page Éduscol à destination des chefs d'établissement et des enseignants : <https://eduscol.education.gouv.fr/4686/education-economique-budgetaire-et-financiere-educfi>
- via le parcours d'autoformation m@gistère à destination des enseignants : [Passeport EDUCFI](#)

Vous trouverez également un témoignage d'élèves et enseignants de la voie professionnelle tourné dans notre académie : <https://podeduc.apps.education.fr/video/105145-educfi-au-lycee-professionnel/>

Pour la campagne 2026-2027 du passeport EDUCFI, **les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la fin de l'année scolaire :**

- Les chefs d'établissement inscrivent les classes via le lien suivant : <https://framaforms.org/inscription-des-classes-de-college-et-denseignement-professionnel-au-passeport-educfi-1788512956>
- La déclaration des passeports se fait ensuite via l'application SIECLE. La saisie est à faire dans le menu Diplômes/Attestations. Le mot EDUCFI apparaît dans la liste déroulante.

Une **réunion d'information à distance** à destination des équipes de direction et des équipes pédagogiques se déroulera le lundi 18 janvier 2027 à 15 h. L'inscription préalable est nécessaire (le lien sera communiqué aux inscrits) :

<https://framaforms.org/inscription-a-la-visioconference-de-presentation-du-passeport-educfi-1730625815>

Nous vous invitons, pour toute précision concernant la mise en œuvre du passeport dans votre établissement et pour tout accompagnement, à prendre contact :

- pour la mise en œuvre en collège, avec Olivier MONDET, IA-IPR économie et gestion (Olivier.Mondet@ac-creteil.fr) ;
- pour la mise en œuvre au sein de la voie professionnelle, avec Damien LAMBERT THORET, IEN-ET économie et gestion (Damien.Lambert-Thoret@ac-creteil.fr).

Nous vous remercions de votre engagement dans cette opération essentielle pour la réussite des élèves.

Les référents académiques pour la généralisation du passeport EDUCFI

Olivier MONDET, IA-IPR

Damien LAMBERT THORET, IEN-ET